

Procès-verbal du conseil d'école
Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC
Lundi 18 octobre 2021

Participants

Fonction	Nom-Prénom	Présent	Excusé	Absent
Président/Directeur	M. JOLY	X		
IEN	M. GUICHOUX		X	
Maire ou représentant	Mme GARNIER	X		
	M. LESAGE	X		
Enseignants	Mme VERDY	X		
	M. BILLARD		X	
	Mme CORLAY		X	
	Mme COQUELIN DE LISLE	X		
	Mme DENOUAL	X		
	Mme LESECK	X		
Représentants des parents d'élèves (RPE)	Mme CADORET (suppléant)	X		
	Mme LE BEVER (titulaire)	X		
	Mme NICOLAS (titulaire)	X		
	M. PICHON (titulaire)	X		
	M. ALVAREZ (suppléant)	X		
Invités				
Directrice Centre de loisirs	Mme DELDY	X		
Chargée de projets - Ligue de l'enseignement 35	Mme SAINT LEGER	X		

Ordre du jour

- 1- Présentation des membres du nouveau conseil d'école.
- 2- Conseil d'école : composition et attributions.
- 3- Modalités de vote des élections des représentants des parents d'élèves.
- 4- Présentation des effectifs et organisation interne de l'école.
- 5- Points à aborder par les représentants des parents d'élèves : *périscolaire*.
- 6- Points à aborder par les représentants des parents d'élèves : *scolaire*.
- 7- Présentation et vote du règlement intérieur.
- 8- Les projets de l'école pour la période septembre 2021 à février 2022.
- 9- Actions envisagées par les parents : APEMA.
- 10- Bilan de la coopérative.

Procès-verbal du conseil d'école

Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

Lundi 18 octobre 2021

Le conseil d'école démarre à 18h02. M. Joly, directeur, tient à remercier les parents, les enseignants ainsi que la directrice de l'école élémentaire pour l'accueil qu'il a pu avoir en tant que nouveau directeur de l'école maternelle. Le conseil d'école se poursuit par un tour de présentation des participants.

Le conseil d'école aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

Conseil d'école : composition et attributions

M Joly rappelle dans les grandes lignes qui sont les membres du conseil d'école et quels sont les objectifs de cette instance.

Modalités de vote des élections des représentants des parents d'élèves.

M Joly propose que le vote pour l'élection des représentants des parents d'élèves (RPE) se fasse à partir de l'année prochaine uniquement par correspondance comme c'est le cas à l'école élémentaire. Il n'y a pas d'objection à cette proposition ; les RPE y sont également favorables. Pour information, cette année sur les 92 votants, seuls 10 votes ont eu lieu en présentiel sur les 4h de tenue du bureau de vote.

Présentation des effectifs et organisation interne de l'école.

Les effectifs sont cette année de 120 élèves répartis dans 5 classes :

- 21 PS et 1 TPS dans la classe de M Billard, Mme Corlay (enseignants) et Emmanuelle (ATSEM)
- 17 PS et 8 MS dans la classe de Mme Denoual (enseignante) et Marie-Hélène (ATSEM)
- 24 MS dans la classe de Mme Verdy(enseignante), Isabelle (ATSEM) et David (AESH)
- 8 MS et 17 GS dans la classe de Mme Leseck (enseignante) et Odile (ATSEM)
- 24 GS dans la classe de M Joly, Mme Coquelin de Lisle (enseignants) et Christelle (ATSEM)

Les lundi, mardi et vendredi après-midis sont décloisonnés. Cela permet de faire des petits groupes de travail. Il y a beaucoup d'ateliers de manipulation. Le vendredi après-midi est réservé à la danse.

Les RPE questionnent M Joly sur la tendance des effectifs pour l'année scolaire 2022-2021. M Joly indique qu'il est encore tôt pour se prononcer. Il constate toutefois que le nombre de GS partant l'année prochaine (41) est proche du nombre de PS accueillis cette année (38).

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) démarreront début novembre : elles auront lieu les lundi et mardi de 16h à 16h30. Ne sont concernés que les élèves de GS et MS. Les activités proposées tourneront notamment autour du langage, des mathématiques, du graphisme, de l'attention et de la mémorisation. Sur la période 2 (novembre-décembre), 18 élèves en bénéficieront. Le choix des élèves est défini en conseil des maîtres. En fonction des retours sur cette aide apportée aux élèves concernés, les enseignants décideront s'il convient de poursuivre les

Procès-verbal du conseil d'école

Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

Lundi 18 octobre 2021

APC pour certains élèves ou si des changements d'élèves seront effectués. Les élèves ne seront pas forcément suivis par leur enseignant dans le cadre des APC.

Les principales actions mises en œuvre au sein du projet d'école sont :

- l'organisation de jeux de coopération entre les classes/niveaux
- la mise en œuvre d'ateliers théâtre et philo. Ces ateliers concernent plutôt les GS, voire quelques MS. Les ateliers théâtre pourront éventuellement avoir lieu pendant les APC. Les ateliers philo ont déjà commencé dans la classe de Mme Leseck.
- le développement de règles communes avec le périscolaire. A ce titre Mme Deldy a été conviée à un conseil des maîtres. L'objectif étant de travailler conjointement entre enseignants et animateurs périscolaires pour faciliter la mise en œuvre du PEDT
- l'expression et la gestion des émotions à travers la danse dont les objectifs sont proches du théâtre

Mme Garnier profite de la présentation de ces activités et du fait que le sujet du PEDT soit abordé pour informer l'assemblée que le COPIL PEDT aura lieu le 17/11 à 17h. Elle demande aux RPE de lui indiquer d'ici la fin de semaine le nom de celui ou celle parmi eux qui pourra être présent.

Points à aborder par les représentants des parents d'élèves : périscolaire

Mme Saint-Léger et Mme Deldy ont été informées en amont du conseil d'école des questions remontées par les RPE. Elles y répondent point par point.

Où dorment les élèves pendant les TAP ?

Les élèves qui font la sieste dorment dans leur dortoir habituel sauf pour quelques élèves. La gestion de la sieste et des groupes est à la main des ATSEM.

Existe-t-il des règles communes périscolaire /école ?

Le partage des locaux entre école maternelle et périscolaire peut dérouter certains enfants. Il existe des règles communes entre l'école et le périscolaire qui sont des règles de bon sens. Le but est également que les enfants soient conscients que les règles sont communes et décidées ensemble par les enseignants, les animateurs et la direction du périscolaire. S'il y a des points remontés par les parents, enseignants ou autre, ces points sont abordés le mardi matin lors de la réunion interne entre animateurs et direction du périscolaire.

Est-ce que les salles de classe peuvent être utilisées pour les activités périscolaires ?

Il n'y a pas de volonté, ni côté enseignants, ni côté périscolaire, d'utiliser les espaces de classe pour le périscolaire. Il existe toutefois des exceptions : par exemple Christelle fait un TAP dans sa classe.

L'attente au portail le soir pour récupérer les enfants est parfois longue. Est-il envisagé de modifier cette organisation ?

Procès-verbal du conseil d'école

Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

Lundi 18 octobre 2021

Mme Saint-Léger et Mme Deldy indiquent que le protocole sanitaire précise qu'il n'est pas possible d'entrer dans l'enceinte de l'école, la cour en faisant partie. Elles précisent également que cette contrainte n'existe que si des enfants sont dans la cour : si ce n'est pas le cas, les parents peuvent s'avancer jusqu'à la porte du hall de l'école.

Concernant l'attente, elles indiquent que 2 animateurs supplémentaires arriveront après les vacances d'automne ce qui devrait permettre de diminuer l'attente. Les RPE expliquent que les parents appréciaient aussi de pouvoir venir à la porte voir l'intérieur, où sont leurs enfants.

Les RPE demandent si le protocole sanitaire a été modifié pour les activités périscolaires depuis les vacances d'été car à cette période les parents pouvaient entrer dans les locaux du centre de loisirs sans problème. Mme Saint-Léger précise qu'il y a peut-être eu une mauvaise interprétation du protocole cet été ; elle précise également que sur le temps des vacances scolaires, le protocole n'est pas le même.

Quelle est l'heure de fin du périscolaire le soir ?

Le périscolaire le soir se termine bien à 19h. Il y a eu une communication indiquant 18h45 pour que les parents soient vigilants et ne se fassent pas « avoir » en arrivant après 19h et en devant payer une demi-heure supplémentaire. Bien évidemment les enfants ne sont pas mis à la porte si personne n'est venu les chercher à 19h. Mme Saint-Léger et Mme Deldy indiquent que ces dépassements arrivent régulièrement.

Combien d'animateurs sont présents en maternelle pour le périscolaire du soir ? Le sentiment des parents est qu'il y en aurait moins qu'avant.

Les effectifs n'ont a priori pas changé : il y a actuellement 3 animateurs le soir plus Mme Deldy en renfort jusqu'au retour de congé maternité d'une animatrice après les vacances d'automne. Comme évoqué précédemment, il y aura également un animateur en plus après les vacances d'automne car il y a davantage d'enfants au périscolaire le soir que les années passées.

Les RPE indiquent également que l'organisation a changé par rapport à l'année passée : le ménage est fait à 18h dans la partie cantine lorsqu'il y a moins d'enfants ; cet espace n'est donc plus mis à disposition.

Quelles sont les animations proposées le mercredi après-midi ?

Mme Saint-Léger et Mme Deldy indiquent que les animations proposées sont variées :

- projet autour de l'éducation à l'environnement
- projet autour de l'alimentation
- éveil culturel
- jeux sportifs
- sensibilisation thématique comme le world clean up day
- questionnement autour de la parcelle mise à disposition du centre de loisirs aux jardins familiaux

Les RPE indiquent que les parents seraient intéressés d'avoir un planning avec ces activités. Mme Saint-Léger et Mme Deldy préfèrent communiquer sur ce qui a été fait plutôt que sur un planning prévisionnel qui est soumis à un certain nombre d'aléas. Elles notent cette attente et réfléchissent à un outil de communication pertinent qui

Procès-verbal du conseil d'école
Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC
Lundi 18 octobre 2021

permettrait d'informer les parents sur les activités réalisées. Elles indiquent travailler sur l'affichage plus rapide des photos sur les vitres des deux grandes salles utilisées. Elles reviendront vers les parents le cas échéant.

Qu'en est-il du centre de loisirs le mercredi après-midi pour lequel il n'y a plus de places disponibles ?

Mme Saint-Léger indique qu'il y a de la place le mercredi après-midi. Les RPE s'en étonnent car des demandes d'inscription ont été refusées ; la raison invoquée étant le manque d'animateurs sans visibilité sur le moment où de nouvelles inscriptions seraient possibles. Mme Saint-Léger répond qu'en début d'année scolaire la ligue de l'enseignement n'avait pas de base de données sur les familles et qu'ils n'avaient également pas le bon nombre d'inscription pour les mercredis (beaucoup plus d'inscriptions que d'enfants présents) ce qui a pu entraîner ces retours aux parents. A l'heure actuelle il y a encore de la place pour les mercredis : le feuillet d'inscription est disponible sur le site de la ligue ou en version papier au centre de loisirs et à la mairie. Les RPE demandent quelle est la capacité d'accueil dans l'agrément du centre de loisirs. Mme Saint-Léger répond qu'elle est de 48 enfants comme les années passées. Elle précise également que la ligue de l'enseignement a dû faire face à des difficultés de recrutement d'animateurs en début d'année mais que l'arrivée de 2 nouveaux animateurs devrait permettre d'accueillir davantage d'enfants.

Mme Saint-Léger profite de ce sujet pour indiquer qu'il reste encore un certain nombre de familles pour lesquelles la ligue de l'enseignement ne dispose pas de dossier alors que les enfants fréquentent le périscolaire et/ou le centre de loisirs. Les différentes relances (par email, via le cahier des enfants) a permis de réduire ce nombre à une quinzaine. Les RPE indiquent qu'il serait probablement plus efficace de distribuer le dossier d'inscription dans les cahiers des enfants en début d'année comme c'était fait par le passé. Mme Saint-Léger en prend bonne note. Mme Garnier précise également qu'un guide va être distribué aux familles après les vacances d'automne.

Quelle est la durée des activités de TAP ?

Mme Deldy indique qu'en maternelle les activités durent moins d'une heure.

Est-il possible d'avoir un planning détaillé des activités de TAP (un planning par groupe d'enfants)?

Mme Deldy indique qu'un planning va être distribué à chaque enfant : y figurera la liste des activités par période du groupe auquel appartient l'enfant.

Les RPE en profitent pour demander qui sont les intervenants des TAP en maternelle. Mme Deldy répond qu'il y a les ATSEM, des animateurs et des intervenants extérieurs.

Mme Saint-Léger et Mme Deldy précisent avoir répondu à toutes les questions relatives au centre de loisirs / périscolaire. Les RPE abordent alors un sujet lié au périscolaire mais à la main de la mairie : qu'en est-il de la gratuité du créneau 16h-16h30 ?

Mme Garnier indique que dans le cadre du projet de la future école maternelle, la municipalité cherche à faire des économies pour pouvoir obtenir des prêts de la part des banques. Ceci d'autant plus que la part des subventions pour ce type de construction n'est plus la même qu'il y a quelques années. D'où la volonté de la mairie de rendre payante cette demi-heure. Les RPE indiquent à Mme Garnier qu'outre une mise à jour d'un document de tarification sur le site de la ligue de l'enseignement cet été, sur lequel une petite ligne en bas d'un tableau précise que le créneau 16h-17h est payant et non fractionnable (versus 16h30-17h30 auparavant), aucune communication n'a été

Procès-verbal du conseil d'école

Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

Lundi 18 octobre 2021

faite aux parents. Mme Garnier reconnaît les torts de la mairie à ce sujet. Elle indique que le sujet doit repasser en conseil municipal et qu'une communication sera faite aux familles.

Pour les parents ayant plusieurs enfants à récupérer, les RPE se questionnent alors sur l'heure à partir de laquelle le pointage des enfants sera fait et des conséquences sur le temps de présence des enseignants en classe qui sera nécessairement rallongé. Ils évoquent également la possibilité de répercuter l'augmentation sur les créneaux après 16h30 afin de conserver la demi-heure gratuite. Les enseignants indiquent qu'actuellement ils n'envoient pas systématiquement les enfants au périscolaire si les parents sont légèrement en retard à 16h mais qu'ils les gardent parfois en classe. Ils indiquent avec l'aval de Mme Saint-Léger et Mme Deldy qu'une souplesse sera accordée le cas échéant aux parents devant récupérer plusieurs enfants.

Poursuite des TAP en 2022 ?

Dans la continuité, le sujet de la poursuite ou non des TAP à la rentrée scolaire 2022-2023 est abordé. Mme Garnier indique que la municipalité va proposer un vote aux familles d'ici fin novembre :

- poursuite des TAP avec un coût plus important pour les familles car dans le cadre du projet de la future école maternelle la municipalité cherche à faire des économies, comme évoqué précédemment, et va arrêter la subvention à cette activité
- arrêt des TAP et retour de la semaine à 4j

Tous les aspects concernant le vote seront vus lors du COPIL PEDT du 17/11.

Bien évidemment les enseignants seront également consultés sur le choix d'une semaine à 4j ou 4,5j avec TAP. Les RPE demandent à Mme Garnier quel est le coût des TAP pour la commune. Mme Garnier indique ne pas avoir de chiffre à disposition au moment de la réunion.

Les RPE s'interrogent sur toutes les coupes budgétaires relatives à la jeunesse pour la construction de la nouvelle école maternelle alors qu'il y a des frais engagés pour la réfection du préau près de la mairie, des travaux au terrain de foot, la mise en place du panneau d'information, etc. Mme Garnier et M Lesage indiquent qu'il ne s'agit pas des mêmes budgets : dans l'exemple du préau, la municipalité a bénéficié de subventions propres à ces travaux.

Les RPE en profitent pour questionner les élus sur la date prévisionnelle d'ouverture de la nouvelle école maternelle. Ceux-ci indiquent qu'à l'heure actuelle, la nouvelle école maternelle est maintenant prévue pour la rentrée 2024.

Points à aborder par les représentants des parents d'élèves : scolaire.

Il n'y a pas de points particuliers remontés par les RPE.

Les projets de l'école pour la période septembre 2021 à février 2022 et Bilan de la coopérative.

Mme Leseck présente les différentes sorties et projets prévus sur la période :

- sorties « nature » et découverte de l'environnement dans le cadre du PEDT et du projet d'école. Les classes de Mme Denoual et Mme Leseck ont réalisé une sortie « escargot » ; les sorties pour les autres classes sont prévues le 21/10 (classe de M Joly) et à la rentrée (classes de Mme Verdy et M Billard)

Procès-verbal du conseil d'école

Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC

Lundi 18 octobre 2021

- spectacle de Noël « Méli-Mélo » autour de l'eau
- chorale de Noël : les enfants travailleront les chants quoi qu'il arrive. La représentation aux parents se fera si les conditions le permettent
- danse contemporaine le vendredi après-midi (« les sept secrets de Monsieur Unisson »). Cette activité pourra peut-être donner lieu à un spectacle en fin d'année scolaire
- travail autour de la coopération et des mathématiques avec les jeux de société
- sortie autour des œuvres de Vera Molnar au musée des beaux arts de Rennes. Cette sortie reste très hypothétique car l'équipe enseignante a de grandes difficultés à joindre le musée. Mme Saint-Léger indique que la ligue de l'enseignement travaille avec le musée sur d'autres projets et propose son aide pour aider l'équipe à entrer en relation avec le musée

L'équipe enseignante indique qu'elle essaie autant que possible de proposer des sorties/activités pour l'ensemble des enfants de l'école et que tous les membres de l'équipe travaillent en ce sens.

M Joly donne le résultat de l'OCCE (Office Central Coopération Ecole) : celui-ci était de 7673€ restant à fin août. Il rappelle que ces fonds servent entre autres au financement des transports lors des sorties. Les sommes versées à l'OCCE par les familles sont des dons ; un appel aux dons sera fait début novembre.

Présentation et vote du règlement intérieur.

Le règlement intérieur n'ayant pas été fourni aux membres du conseil avant la réunion celui-ci est voté directement. M Joly précise qu'aucune modification n'a été faite et qu'en cas de volonté de modification du règlement, cela peut être fait au second conseil d'école. Une copie du document est transmise aux personnes présentes.

Les sujets périscolaires ayant tous été abordés et n'étant pas concernées par le règlement intérieur, Mme Deldy et Mme Saint-Léger demandent à pouvoir quitter le conseil à 19h40.

Le vote du règlement intérieur se déroule à mains levées. Résultat : 0 contre, 0 abstention et 12 pour

Actions envisagées par les parents : APEMA.

M Joly précise que l'APEMA (association des parents d'élèves) n'a pas qu'un rôle financier pour l'école et les enfants. Elle participe également à l'ouverture à la culture avec l'action de vente de livres à petits prix en octobre et à la création de moments conviviaux.

Les actions passées ou à venir dans les prochains mois de l'APEMA sont les suivantes :

- vente de livres
- vente de sapins de Noël
- marché de Noël le 03/12
- participation au spectacle proposé aux enfants à Noël

Procès-verbal du conseil d'école Maternelle Jean de la Fontaine - VIGNOC Lundi 18 octobre 2021

- goûter de Noël
- participation à une action solidaire avec le principe du calendrier de l'avent inversé

Questions diverses

LES RPE demandent s'il est possible d'assister à un service de cantine pour pouvoir informer les parents qui se posent beaucoup de questions sur le lieu où est pris le déjeuner, sous quel format, etc. ? Ceci d'autant plus qu'il n'y a pas eu de visite de l'école systématique pour les nouveaux élèves.

Mme Garnier informe les parents qu'un groupe de consultation autour de la cantine se réunira le 24/11 à 17h. Ce sera l'occasion d'aborder ces questions. Comme pour le COPIL PEDT, Mme Garnier demande aux RPE de lui fournir d'ici la fin de semaine le nom de celui ou celle pouvant être présent à cette réunion.

Les RPE questionnent Mme Garnier au sujet du départ fin août de Mme Champion, coordinatrice enfance-jeunesse : les messages adressés sur la boîte mail de la coordinatrice sont-ils lus ? Y-a-t-il un recrutement en cours ?

Mme Garnier indique que les messages envoyés à l'adresse email de la coordinatrice sont bien lus à la mairie. Une annonce pour un poste à temps partiel est disponible via le CDG35. L'objectif est une prise de poste début novembre mais là aussi la mairie se heurte à des difficultés de recrutement.

Etant donné les coupes budgétaires de la municipalité sur la jeunesse, est ce que le budget fourniture général de l'école va être impacté ?

Mme Garnier indique qu'il n'est pas prévu de baisse des budgets fonctionnement ou investissement pour l'école.

Où en est la commande du TBI (tableau blanc interactif)?

Mme Garnier indique qu'il devrait arriver fin novembre. L'équipe enseignante doit se concerter pour définir la salle dans laquelle il sera installé. Son utilisation doit également être discutée par l'équipe enseignante, des formations sont évoquées.

Est ce qu'un allègement du protocole sanitaire est prévu ? Si oui, est ce que l'entrée des élèves par l'intérieur de l'école comme c'était le cas avant mars 2020 est envisageable ?

M Joly indique qu'il n'y a pas d'allègement prévu pour cette année scolaire et qu'une entrée dans l'école comme avant pour les parents n'est pas prévue.

Le conseil d'école se termine à 19h53.